

Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2015

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	35 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	35 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	35 001 M €
Autres	0 M €
	35 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	25 923 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	9 078 M €
	35 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	17 905 M €	6 791 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	8 018 M €	2 287 M €
	25 923 M €	9 078 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	3	0 M €	0
1994	0 M €	15	0 M €	0
1995	1 M €	159	0 M €	1
1996	6 M €	710	0 M €	9
1997	15 M €	1 100	0 M €	8
1998	35 M €	1 830	0 M €	29
1999	90 M €	3 809	2 M €	89
2000	120 M €	4 507	2 M €	105
2001	155 M €	4 866	5 M €	288
2002	277 M €	6 861	19 M €	755
2003	612 M €	12 132	78 M €	2 215
2004	1 204 M €	18 665	254 M €	5 322
2005	2 301 M €	29 816	571 M €	9 535
2006	3 132 M €	36 856	810 M €	11 524
2007	2 888 M €	34 074	695 M €	9 315
2008	1 610 M €	20 992	373 M €	5 601
2009	1 840 M €	21 035	654 M €	8 666
2010	3 168 M €	34 447	1 704 M €	20 977
2011	2 161 M €	23 272	978 M €	12 434
2012	1 799 M €	18 488	743 M €	8 318
2013	2 620 M €	23 469	1 370 M €	12 477
2014	1 833 M €	16 522	787 M €	7 709
2015	56 M €	511	33 M €	329
	25 923 M €	314 139	9 078 M €	115 706

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	4 M €	1 057	2 M €	505
1	57 M €	7 549	28 M €	3 047
2	131 M €	8 574	71 M €	4 084
3	224 M €	9 575	124 M €	4 933
4	355 M €	11 351	176 M €	5 314
5	539 M €	13 348	261 M €	6 542
6	677 M €	14 341	323 M €	6 816
7	781 M €	14 644	366 M €	6 707
8	940 M €	15 538	391 M €	6 395
9	1 095 M €	16 893	416 M €	6 217
10	1 332 M €	19 089	552 M €	7 382
11	1 493 M €	19 457	583 M €	7 258
12	1 487 M €	17 789	555 M €	6 363
13	1 568 M €	17 028	517 M €	5 382
14	1 421 M €	15 308	459 M €	4 642
15	1 429 M €	13 879	492 M €	4 530
16	1 677 M €	15 312	504 M €	4 515
17	1 763 M €	15 311	531 M €	4 585
18	1 736 M €	13 972	555 M €	4 352
19	1 544 M €	11 914	538 M €	3 997
20	1 353 M €	10 520	470 M €	3 581
21	1 087 M €	8 443	291 M €	2 272
22	937 M €	7 119	216 M €	1 651
23	896 M €	6 456	271 M €	1 958
24	804 M €	5 533	258 M €	1 738
25	363 M €	2 526	95 M €	691
26	109 M €	779	20 M €	153
27	67 M €	469	7 M €	55
28	31 M €	219	4 M €	27
29	19 M €	119	2 M €	13
30	4 M €	27	0 M €	1
	25 923 M €	314 139	9 078 M €	115 706

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté A+ par Standard & Poor's et Aa3 par Moody's. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2015, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 343 733 940 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 3 733 940 Euros
- Dépôts à terme des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 2 jours.
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 0 euros au 31 mars 2015

V- Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 7,43%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne pondérée des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas l'exposer à un risque de taux.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission obligent Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH à conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux sur les actifs et passifs.

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », sont également swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A+ (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings, mais ce risque est limité car les actifs et passifs ont été indexés sur Euribor 1 mois.

Au 31 mars 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 42 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 31/03/2015, il n'y a pas de montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.